

Réunion de la Commission Système financier et financement de l'économie du 9 avril 2010

SYNTHÈSE

La Commission « Système financier et financement de l'économie » s'est réunie le vendredi 9 avril, sous la présidence de Jean-Paul Pollin. Fabrice Lenglart a présenté les éléments qui permettent de comprendre les écarts entre la mesure de la valeur ajoutée et celle du produit net bancaire que le groupe de travail sur les "Groupes financiers" avait mis en évidence. Jean-Paul Pollin a proposé la constitution d'un groupe technique pour explorer les conditions de mise en place d'une comptabilité bancaire par ligne de métiers. Pierre Valentin, président du groupe de travail sur le microcrédit, a fait part de la définition retenue par le groupe pour le microcrédit professionnel et personnel. Pour la Banque de France, Dominique Durant a ensuite présenté la nouvelle collecte statistique sur la titrisation pour mieux appréhender l'importance du recours à cette technique de refinancement et de transfert de risques. Jérémi Montores et Élisabeth Kremp ont fait part des travaux en cours pour améliorer la connaissance du financement des entreprises et en particulier la mise en ligne d'une publication réqulière sur ce thème. L'enquête présentée a obtenu un avis d'opportunité favorable.

Fabrice Lenglart a présenté les travaux menés à la suite des conclusions du rapport du groupe de travail sur les groupes financiers pour expliquer les écarts entre valeur ajoutée et produit net bancaire. L'objectif a été de mettre en relation l'activité bancaire telle qu'elle est mesurée par les banques, à travers le produit net bancaire, et ce même agrégat tel qu'il est mesuré par la Comptabilité nationale, à travers la valeur ajoutée. La reconstitution de ce lien a permis de mieux comprendre pourquoi ces deux agrégats connaissent des évolutions dissemblables sur une longue période. Un article technique a été publié dans le bulletin de la Banque de France du quatrième trimestre 2009 et un « 4 pages » a été produit par l'Insee pour présenter les enseignements sous une forme plus pédagogique. Le produit net bancaire, établi par les banques elles-mêmes, ne rend pas compte de l'ensemble de l'activité des groupes français, qui sont également présents à l'étranger. Il s'agit d'un agrégat reconstitué pour la France qui se décompose en trois éléments. Le premier est ce que la Comptabilité nationale désignerait comme la valeur ajoutée des banques, c'est-à-dire la production de services financiers dont sont soustraites les charges. Or, cette valeur ajoutée a progressé de manière très mesurée depuis 1995, en phase avec la croissance de l'économie française. Le deuxième élément est constitué par les revenus nets de la propriété, c'est-à-dire les intérêts et dividendes perçus par les banques au titre de leur activité sur fonds propres. La croissance de ces revenus est particulièrement spectaculaire sur la période considérée. Le troisième élément est constitué par les plus-values ou moins-values sur titres détenus par les banques, qui augmentent fortement sur longue période. La Comptabilité nationale identifie bien tous ces éléments mais les classe différemment : la chute du produit net bancaire en 2008 s'explique par un phénomène de moins-value. Or, la Comptabilité nationale n'enregistre que la valeur ajoutée dans les services financiers, des éléments comme les revenus nets de la propriété sont enregistrés non en services financiers mais en flux d'intérêts et de dividendes. Les plus-values ou moins-values réalisées par les banques apparaissent dans les comptes du patrimoine.

Jean-Paul Pollin a fait part des suites attendues du rapport de Margerie pour améliorer les connaissances sur les activités bancaires par ligne de métier. Il a proposé la mise en place d'un groupe de travail technique afin de réévaluer les informations disponibles, ce qui nécessite de reconnaître et recouper l'ensemble des sources. Or, les informations disponibles ne sont pas homogènes et sont

soumises à des règles de confidentialité très strictes. Une réflexion reste à engager avec les autorités de contrôle pour une mise à disposition plus large de données. L'objectif sera de disposer d'une maquette actualisée du système bancaire qui permettrait d'évaluer le risque de taux d'intérêt porté par le système.

Ensuite, Pierre Valentin a présenté les premiers travaux du groupe de travail sur le microcrédit dont il est le président. Le groupe a démarré ses travaux fin 2009 et vient d'achever la première partie de son mandat qui est de définir le microcrédit et de proposer une méthode de collecte de l'information statistique sur le microcrédit. La deuxième partie du mandat porte sur les micro-entreprises et les micro-entrepreneurs. Les membres du groupe ont tenté tout d'abord de concilier les différentes définitions qui se font concurrence et de proposer une définition commune, assez large et facile à mesurer. Ainsi, le groupe a distingué le microcrédit professionnel du microcrédit personnel. Le premier peut lui-même se décomposer en deux parties : le microcrédit professionnel au sens strict et le microcrédit à caractère de fonds propres. Ce type de crédit doit être inférieur à 25 000 euros, montant adopté par la Commission européenne et l'entreprise bénéficiaire doit avoir moins de cinq ans d'âge, avoir moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros. La question de l'accompagnement a fait également l'objet de nombreuses discussions ; l'accompagnement a été finalement retenu comme un des éléments de la définition. Quant au microcrédit personnel, celui-ci est défini par la loi et les critères du Fonds de cohésion sociale, qui garantit ces crédits. Il s'agit d'un crédit échéancé, destiné à des projets d'insertion, dont le montant doit être inférieur à 3 000 euros avec une durée inférieure à 36 mois. Une distinction a également été faite entre le microcrédit personnel à titre onéreux et le microcrédit à titre de prêt d'honneur. Enfin, le groupe a proposé d'ajouter des questions spécifiques dans une enquête trimestrielle déjà réalisée par la Banque de France auprès d'un échantillon d'établissements de crédit ce qui permettra de préciser la nature des microcrédits accordés.

Puis Dominique Durant a présenté la nouvelle collecte des organismes de titrisation mise en œuvre en application d'un règlement de la Banque centrale européenne. L'objectif et de suivre l'évolution du crédit de manière appropriée et également d'évaluer l'importance du phénomène. Le règlement prévoit que les organismes de crédit déclarent mensuellement les flux de crédits titrisés sortant du bilan et également l'encours de crédits titrisés demeurant au bilan. En effet, selon la norme comptable internationale, les crédits titrisés ne sortent pas nécessairement du bilan des établissements de crédits, ce qui peut créer des doubles comptes lorsque l'on recherche ces crédits dans les véhicules de titrisation. Depuis le 31 décembre 2009, une liste des véhicules de titrisation dont la définition est très large est publiée sur le site de la BCE. En France, les premiers résultats de la collecte ont porté sur 185 organismes de titrisation pour un montant total de titres s'élevant à 142 milliards d'euros. La titrisation est encore modeste en France puisqu'elle représente 6 900 milliards d'euros aux États-Unis et 680 milliards au Royaume-Uni. La diffusion de ces résultats sur le site de la Banque de France est encore en phase de fiabilisation. Le bilan agrégé ne sera publié que début 2011.

Enfin, Jérémi Montores a présenté les trois enquêtes de la Banque de France permettant d'étudier l'accès au crédit bancaire des entreprises. L'enquête sur la distribution du crédit, menée auprès des banques elles-mêmes, qui consiste à interroger celles-ci sur les critères d'octroi du crédit et la demande pour les diverses catégories de crédit. Deux enquêtes sont également menées auprès des entreprises : l'enquête mensuelle de conjoncture comportant un volet « Financement des entreprises » et une enquête spécifique menée à l'échelle de la zone Euro ciblée sur le financement des entreprises. Des opérations de rapprochement entre ces enquêtes sont effectuées mais s'avèrent délicates car elles posent des problèmes de convergence.

Elisabeth Kremp a conclu par un exposé sur les encours de crédit aux entreprises par catégorie et par taille. La Banque de France dispose d'une information riche sur les crédits mobilisés et les crédits mobilisables. Un suivi mensuel est assuré grâce à plus de 2 millions de déclarations individuelles d'entreprises recensées par les établissements de crédit. En France, les encours de crédits mobilisés et mobilisables représentent un total de 1 000 milliards d'euros. Les PME indépendantes, les PME qui appartiennent à un groupe, les holdings et les grandes entreprises sont identifiables. La Banque de France prévoit à court terme de publier des séries complètes sur son site mais également de passer de la catégorisation par unité légale à celle par entreprise au sens défini par le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie. Toutefois, cela nécessitera de bien identifier les liens financiers des entreprises.

L'enquête présentée sur le crédit-bail a reçu un avis d'opportunité.